



N°3701
Entrée le 26.02.2026
Chambre des Députés
Déclarée recevable
Président de la Chambre des Députés
(s.) Claude Wiseler
Luxembourg, le 27.02.2026
Chambre des Députés

Monsieur Claude Wiseler
Président de la
Chambre des Député-e-s
Luxembourg

Luxembourg, le 25 février 2026

Monsieur le Président,

Par la présente, je me permets de poser une question parlementaire à **Madame la Ministre de la Santé et de la Sécurité sociale** au sujet du taux de participation au *Programme Mammographie*.

La première *Evaluation du Programme de dépistage organisé du cancer du sein au Luxembourg* élaborée à partir de données du *Registre national du Cancer* et du *Programme Mammographie* et parue en octobre 2024, indique que le taux de participation au dépistage organisé du cancer du sein s'élevait à 59 % sur la période 2011-2018, avec une tendance à la baisse au fil du temps. Ce taux demeure inférieur aux recommandations européennes, qui fixent un seuil acceptable à 70 % et un objectif souhaitable au-delà de 75 %.

En 2022, le taux de participation chez les femmes de 50 à 69 ans atteignait 52,4 %, tandis que la couverture globale, incluant le dépistage opportuniste, est estimée proche de 70 %, sans pouvoir être précisément quantifiée en raison de l'absence de code spécifique pour le dépistage opportuniste. Le rapport mentionne encore que des études sont en cours pour comprendre les paramètres qui influencent les taux de participation.

Par ailleurs, le rapport souligne que la double lecture des radiographies constitue un élément central de qualité du *Programme Mammographie* et n'est pas appliquée dans le cadre du dépistage opportuniste.

Dans ce contexte, et au regard de l'élargissement récent de la population cible, j'aimerais poser les questions suivantes à Madame la Ministre :

1. **Quelle est l'appréciation de Madame la Ministre par rapport à la baisse du taux de participation au *Programme Mammographie* ces dernières années ?**
2. **Les études en cours pour comprendre l'évolution à la baisse des taux de participation seront-elles finalisées prochainement ? Les résultats permettront-ils d'envisager des mesures concrètes pour atteindre, voire dépasser, le seuil recommandé de 70 %, notamment auprès des femmes nouvellement incluses dans la tranche d'âge des 45-49 ans ?**
3. **Madame la Ministre estime-t-elle qu'il serait utile d'introduire un code de nomenclature spécifique permettant de quantifier le dépistage opportuniste ?**

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma très haute considération.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'D.3' followed by a stylized flourish.

Djuna BERNARD
Députée